**SESSION 2020**

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL**

**TECHNICIEN D’USINAGE**

**Durée : 4 heures Coefficient : 3**

Sous-épreuve E33

**Réalisation en autonomie de tout ou partie d’une fabrication**

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet**

Compétences sur lesquelles porte l’épreuve

C21 - Établir un processus d’usinage

C32 - Mettre en œuvre un moyen de production

C43 - Effectuer la maintenance systématique de premier niveau

Tous les documents sont à rendre par le candidat (y compris ceux non exploités par celui-ci)

Ces documents ne porteront pas l’identité du candidat, ils seront agrafés à une copie d’examen par le surveillant

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège » est autorisé.